

# MESURES DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE

## PROGRAMME CIM DE PERFECTIONNEMENT EN ENTREPRISE

### OBJECTIFS

- ▼ Soutenir le développement d'un projet particulier d'une entreprise innovante.
- ▼ Favoriser la réinsertion professionnelle durable du participant par la création d'une place de travail.
- ▼ Augmenter l'employabilité du participant en alternant formation pratique et théorique.

### PUBLIC-CIBLE

- ▼ Etre âgé de 30 ans minimum.
- ▼ Avoir un droit aux indemnités de chômage pendant toute la durée du CIM.
- ▼ Forte motivation et intérêt pour le projet du programme CIM.

### DURÉE

- ▼ 8 mois au maximum.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

- ▼ CHF 1'500.- par mois pendant 8 mois au max.

### AVANTAGE POUR L'ENTREPRISE

- ▼ Bénéficier des compétences d'une personne qualifiée pour développer un projet et ce, avec une participation financière limitée.

### OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- ▼ Assurer le bon déroulement technique du projet et la formation pratique du participant.

### OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

- ▼ Mettre tout en œuvre pour se réinsérer dans le monde du travail par son engagement total au succès du projet.

### DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- ▼ Votre conseiller ORP est à disposition pour remplir les formalités administratives.

